

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 610 639 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **93403140.2**

(51) Int. Cl.⁵: **A45D 34/04**

(22) Date de dépôt: **22.12.93**

(30) Priorité: **09.02.93 FR 9301398**

(43) Date de publication de la demande:
17.08.94 Bulletin 94/33

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(71) Demandeur: **L'OREAL**
14, Rue Royale
F-75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
15, rue Hégésippe-Moreau
F-75018 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Peuscet, Jacques et al**
Cabinet Peuscet
68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris (FR)

(54) **Applicateur de maquillage ou de produit capillaire.**

(57) Applicateur de maquillage ou de produit capillaire, comportant un réservoir (110) contenant le produit à appliquer, un capuchon (120) amovible destiné à fermer le réservoir, un organe d'application (121) portée par l'extrémité d'une tige (122) solidaire du capuchon (120) qui présente une portée de fermeture (123) destinée à coopérer avec un siège ménagé au droit de l'embouchure du réservoir (110), une poignée (130) étant articulée autour d'un axe (133) porté par le capuchon (120) et constituée d'au moins un arceau (131) dont les dimensions sont telles que dans la position complètement repliée de la poignée (130), ledit arceau (131) entoure ledit réservoir (110), ledit arceau (131) étant muni d'une butée de verrouillage (132) coopérant avec le fond (112) dudit réservoir, dans cette position complètement repliée de la poignée (130), cette coopération appliquant à étanchéité ladite portée de fermeture (123) sur ledit siège.

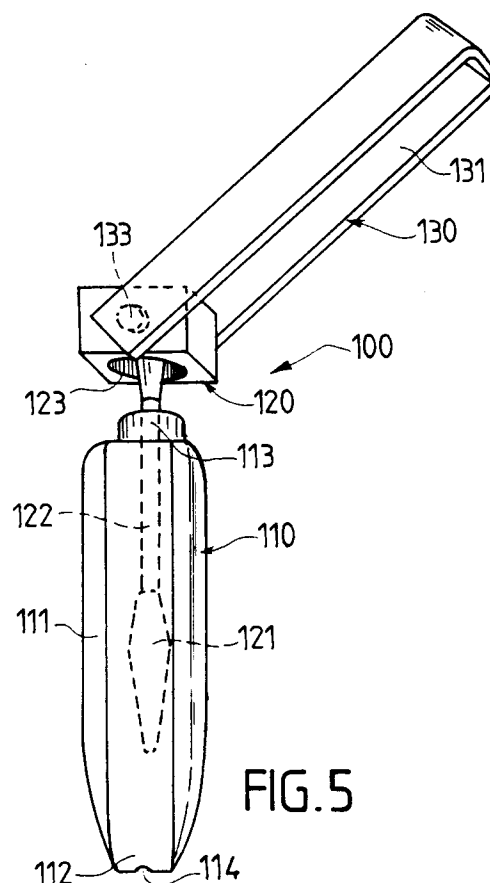


FIG. 5

EP 0 610 639 A1

La présente invention concerne un applicateur de maquillage ou de produit capillaire ; un tel applicateur est utilisé par exemple pour appliquer sur les cils un renforceur, encore appelé mascara, ou pour appliquer un eye-liner, une ombre à paupières, un vernis à ongles ou autre.

Un applicateur de maquillage ou de produit capillaire comporte en général un réservoir contenant le produit à appliquer et un capuchon amovible qui est destiné à fermer le réservoir ; une tige est solidaire du capuchon par l'une de ses extrémités et porte à son autre extrémité un organe d'application du produit, comme une brosse ou un pinceau ; en position de fermeture du réservoir par le capuchon, l'organe d'application plonge dans le réservoir ; lorsque l'on retire le capuchon et la tige du réservoir, on prélève sur la brosse ou le pinceau une certaine quantité de produit que l'on peut alors appliquer.

Un applicateur de maquillage, prenant en général place dans un sac à main ou une trousse de maquillage, doit être d'un encombrement aussi réduit que possible, y compris sa longueur. De plus, il doit être d'utilisation pratique, tant au point de vue de son ouverture que pendant l'application du produit de maquillage. De même, chez le coiffeur, un organe d'application de produit capillaire de toute sorte peut présenter des dimensions réduites.

La présente invention a pour objet un applicateur de maquillage ou de produit capillaire qui remplit parfaitement les impératifs décrits ci-dessus, mieux que les applicateurs connus jusqu'ici.

Ainsi, selon l'invention, un applicateur de maquillage ou de produit capillaire, comportant un réservoir contenant le produit à appliquer, un capuchon amovible destiné à fermer le réservoir, un organe d'application porté par l'extrémité d'une tige solidaire du capuchon, ledit capuchon présentant une portée de fermeture destinée à coopérer avec un siège ménagé au droit de l'embouchure du réservoir, est caractérisé par le fait qu'une poignée est articulée autour d'un axe porté par le capuchon, ladite poignée étant constituée d'au moins un arceau dont les dimensions sont telles que dans la position complètement repliée de la poignée ledit arceau entoure ledit réservoir, ledit arceau étant muni d'une butée de verrouillage coopérant avec le fond dudit réservoir, dans cette position complètement repliée de la poignée, cette coopération appliquant à étanchéité ladite portée de fermeture dudit capuchon sur ledit siège ménagé au droit de l'embouchure dudit réservoir.

L'organe d'application peut être constitué par une brosse, un pinceau, ou un embout en mousse, éventuellement floqué.

Avantageusement, ledit fond dudit réservoir coopère avec ladite butée de verrouillage dudit arceau par l'intermédiaire d'une contre-butée de

positionnement.

Selon une forme de réalisation, la section transversale du réservoir et l'arceau ont la forme d'un rectangle ; l'axe d'articulation de la poignée est parallèle au petit côté du rectangle ; en variante, l'axe d'articulation de la poignée est parallèle au grand côté du rectangle.

Selon une autre forme de réalisation, la section longitudinale du réservoir a la forme d'un trapèze et l'arceau épouse cette forme trapézoïdale ; l'arceau est une plaque rectangulaire dans laquelle a été ménagée une ouverture de forme trapézoïdale.

Selon une autre forme de réalisation, le réservoir présente à sa périphérie des décrochements dans lesquels l'arceau est adapté à prendre place ; l'arceau est fermé d'un côté par une paroi.

De préférence, quelle que soit la variante, l'articulation de la poignée est agencée de manière à définir des positions stables d'orientation de la poignée par rapport au capuchon.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire, maintenant, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur les dessins annexés.

Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un applicateur selon l'invention en position fermé ;
- la figure 2 est une vue en perspective de l'applicateur de la figure 1 dans une position en cours d'ouverture ;
- la figure 3 montre le capuchon, la tige et la brosse de l'applicateur des figures 1 et 2 sortis du récipient, dans une position d'application ;
- les figures 4 et 5 représentent en perspective une variante d'applicateur selon l'invention, en position fermé (figure 4) et en cours d'ouverture (figure 5) ;
- les figures 6 et 7 sont analogues aux figures 4 et 5 mais concernent une autre variante d'applicateur selon l'invention ;
- la figure 8 représente en perspective un applicateur selon l'invention en position ouvert.

Les figures 1 à 3 représentent une première variante d'applicateur selon l'invention. Selon ces figures, un applicateur 1 comporte un réservoir 10 de forme parallélépipédique à section de forme rectangulaire ; un capuchon 20 permet de fermer le réservoir 10 qui contient le produit de maquillage.

Le capuchon 20 porte une tige 22 munie à son extrémité d'une brosse d'application 21, et présente une portée 23 de fermeture, ici en creux, coopérant avec un siège (non représenté) ménagé au droit de l'embouchure du réservoir 10.

Sur le capuchon 20 est articulée, autour d'un axe 33, une poignée 30 ; la poignée 30 est constituée d'un arceau 31 en forme générale de U droit

s'étendant selon un plan passant par l'axe 33 ; l'épaisseur de l'arceau 31 est plus petite que sa largeur.

La barre de liaison des deux ailes du U de l'arceau 31 présente, du côté intérieur à l'arceau 31, une butée 32 de verrouillage réalisée sous forme d'un téton. Le corps 11 du réservoir 10 a un fond 12 au centre duquel est prévue une contre-butée 14, ici un logement avec lequel la butée 32 va coopérer ; cette coopération assure, d'une part, un positionnement relatif correct de la poignée 30 lorsqu'elle est repliée dans la position de fermeture, telle que représentée à la figure 1, et, d'autre part, dans cette même position de fermeture, un serrage à étanchéité de la portée 23 sur le siège ménagé au droit de l'embouchure du réservoir 10 ; ce serrage est obtenu grâce aux dimensions respectives de l'arceau 31 et du corps 11, et à l'élasticité de la pièce 31 en forme d'arceau selon l'axe longitudinal.

Ces dispositions conduisent à un applicateur peu encombrant et d'utilisation aisée ; lorsque l'on a déplié la poignée 30, d'un angle tel que la butée 32 n'est plus au droit du fond 12 du réservoir 10, la figure 2 montrant la position maximum où la poignée a tourné de 180° par rapport au capuchon 20, il est facile d'ouvrir l'applicateur en séparant par translation le capuchon 20 du réservoir 10 ; il n'est par exemple pas nécessaire d'effectuer de mouvement de rotation comme c'est le cas, le plus fréquent, lorsque le capuchon 20 est vissé sur le réservoir 10. En outre, l'articulation de la poignée 30 sur le capuchon 20 peut être prévue de manière à assurer diverses positions stables de la poignée 30 par rapport au capuchon 20, donc de la tige 22 et de la brosse 21, l'une d'elles étant représentée à la figure 3 : ceci permet à l'utilisateur d'adapter l'applicateur selon ses besoins, ses habitudes et la nature du maquillage.

Les figures 4 à 8, respectivement 4 et 5 - 6 et 7 - 8, représentent trois autres variantes d'applicateurs selon l'invention ; sur ces figures, les éléments analogues à ceux de la variante des figures 1 à 3, qui vient d'être décrite, portent les mêmes références augmentées de 100 et de multiples de 100, respectivement 100, 200 et 300.

Selon la variante des figures 4 et 5, l'applicateur 100 présente un arceau 131 prévu pour s'adapter sur les faces longitudinales les plus larges du corps 111 du réservoir 110 ; ainsi, la section du capuchon 120 ayant la forme d'un rectangle, l'axe 133 s'étend parallèlement à un petit côté dudit rectangle ; l'arceau 131 a la forme d'une bande repliée en U, les extrémités de la bande se faisant face après pliage. Sur la figure 5, on voit que le corps 111 du réservoir 110 présente un col 113 bordant l'embouchure dudit réservoir 110 et formant un siège adapté à coopérer à étanchéité

avec un logement dans la capuchon 120 muni d'une portée de fermeture 123. Selon cette variante, l'extrémité du corps 111 est amincie vers le fond du réservoir 110 qui porte la contre-butée 114, laquelle coopère avec la butée de verrouillage 132 de l'arceau 131 constituée d'un téton central prévu sur la barre de liaison des deux ailes du U de l'arceau 131.

L'applicateur 200 représenté sur les figures 6 et 7 comporte un réservoir 210 dont deux faces parallèles longitudinales ainsi que le fond 212 présentent des décrochements, respectivement 212B, 212C, 212A dans lesquels l'arceau 231 de la poignée 230 est adapté à prendre place ; pour ce faire, l'arceau 231 est du même genre que l'arceau 131 de l'applicateur 100 mais son plan de symétrie longitudinal ne passe pas par l'axe 233 et est donc décalé par rapport à cet axe ; selon cette variante, l'arceau 231 est fermé d'un côté par une paroi 234.

Le corps 311 du réservoir de l'applicateur 300 de la figure 8 présente deux larges faces parallèles trapézoïdales 316A, 316B reliées par des faces moins larges 315A, 315B et un fond 312. Sur le capuchon 320, ici de forme générale sphérique, est articulée une poignée 330 dont l'arceau 331 est une plaque de forme rectangulaire dans laquelle a été ménagée une ouverture de forme trapézoïdale correspondant aux faces 316A, 316B du corps 311.

Il est à noter que, selon l'invention, la coopération étroite de la poignée avec le réservoir, dans la position de fermeture de l'applicateur, positionne automatiquement, à des fins d'esthétique, le capuchon par rapport au réservoir, le capuchon et le réservoir pouvant alors avoir des formes non nécessairement de révolution et ne nécessitant donc pas de prévoir des butées d'indexation d'une pièce par rapport à l'autre.

Revendications

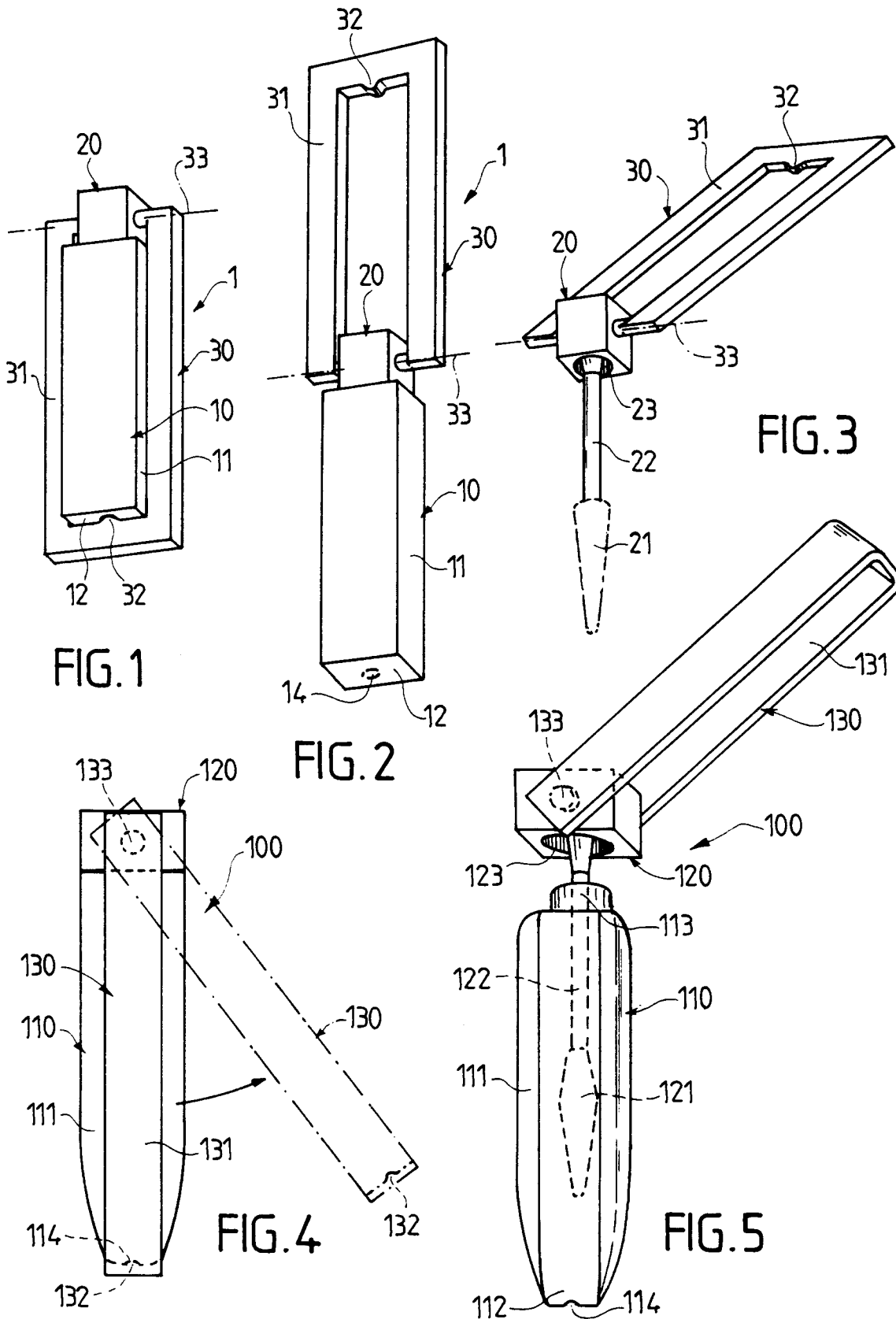
1. Applicateur de maquillage ou de produit capillaire, comportant un réservoir (10, 110, 210, 310) contenant le produit à appliquer, un capuchon (20, 120, 220, 320) amovible destiné à fermer le réservoir, un organe d'application (21, 121, 221, 321) porté par l'extrémité d'une tige (22, 122, 222, 322) solidaire du capuchon (20, 120, 220, 320), ledit capuchon (20, 120, 220, 320) présentant une portée de fermeture (23, 123, 223, 323) destinée à coopérer avec un siège ménagé au droit de l'embouchure du réservoir (10, 110, 210, 310), caractérisé par le fait qu'une poignée (30, 130, 230, 330) est articulée autour d'un axe (33, 133, 233, 333) porté par le capuchon (20, 120, 220, 320), ladite poignée étant constituée d'au moins un arceau (31, 131, 231, 331) dont les dimensions sont telles que dans la position complètement

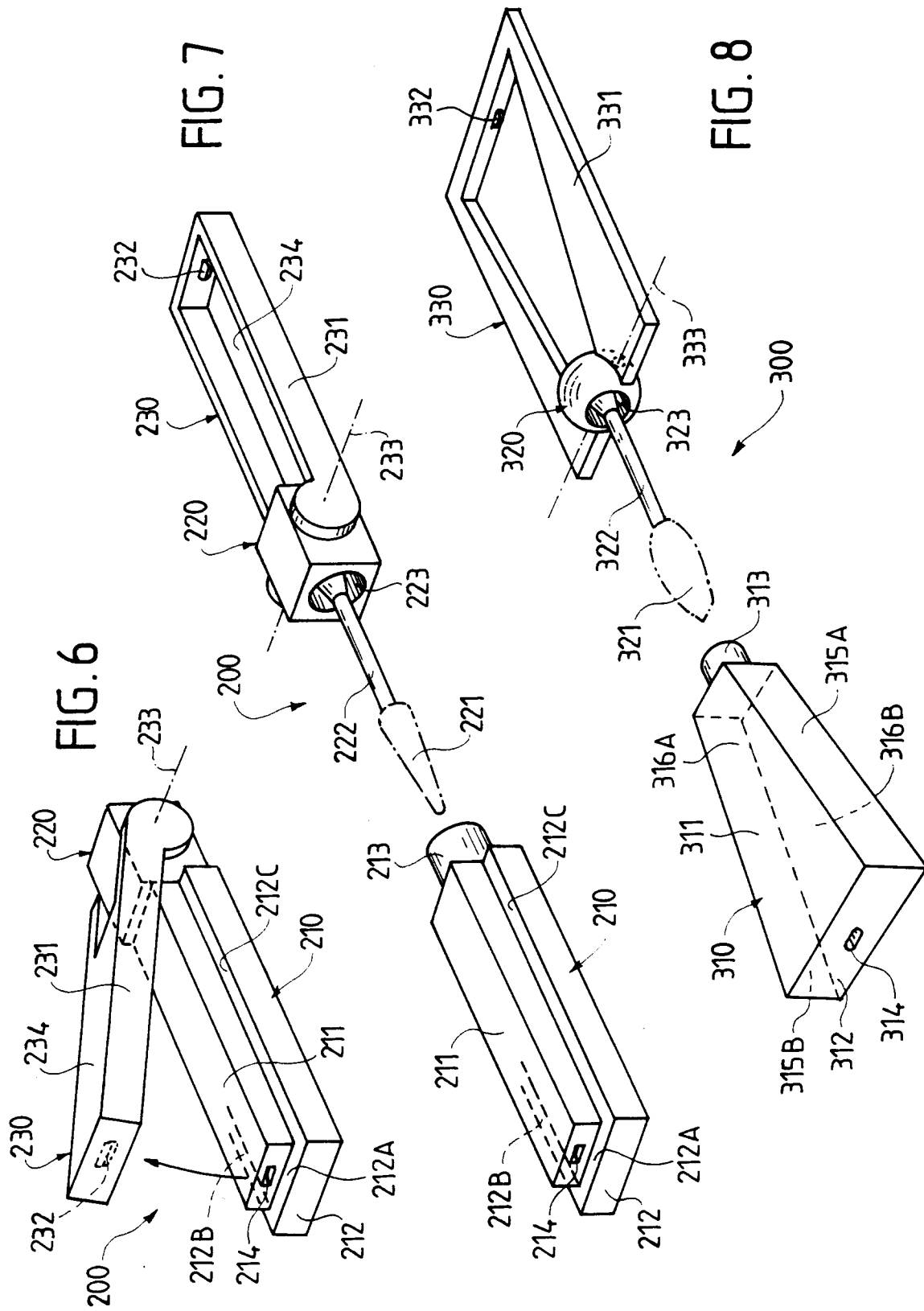
repliée de la poignée (30, 130, 230, 330) ledit arceau (31, 131, 231, 331) entoure ledit réservoir (10, 110, 210, 310), ledit arceau (31, 131, 231, 331) étant muni d'une butée de verrouillage (32, 132, 232, 332) coopérant avec le fond (12, 112, 212, 312) dudit réservoir, dans cette position complètement repliée de la poignée (30, 130, 230, 330), cette coopération appliquant à étanchéité ladite portée de fermeture (23, 123, 223, 323) dudit capuchon (20, 120, 220, 320) sur ledit siège ménagé au droit de l'embouchure dudit réservoir (10, 110, 210, 310).

2. Applicateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'organe d'application (21, 121, 221, 321) est constitué par une brosse, un pinceau, ou un embout d'application en mousse, éventuellement floqué. 15
3. Applicateur selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que ledit fond (12, 112, 212, 312) dudit réservoir (10, 110, 210, 310) coopère avec ladite butée de verrouillage (32, 132, 232, 332) dudit arceau (31, 131, 231, 331) par l'intermédiaire d'une contre-butée (14, 114, 214, 314) de positionnement. 20
4. Applicateur selon l'une des revendications 1 ou 3, caractérisé par le fait que la section transversale du réservoir (10, 110, 210) et l'arceau (31, 131, 231) ont la forme d'un rectangle. 25
5. Applicateur selon la revendication 4, caractérisé par le fait que l'axe (133) d'articulation de la poignée (130) est parallèle au petit côté du rectangle. 30
6. Applicateur selon la revendication 4, caractérisé par le fait que l'axe (33, 233) d'articulation de la poignée (30, 230) est parallèle au grand côté du rectangle. 35
7. Applicateur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la section longitudinale du réservoir (310) a la forme d'un trapèze et l'arceau (331) épouse cette forme trapézoïdale. 40
8. Applicateur selon la revendication 7, caractérisé par le fait que l'arceau (331) est une plaque rectangulaire dans laquelle a été ménagée une ouverture de forme trapézoïdale. 45
9. Applicateur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le réservoir (210) présente à sa périphérie des décrochements (212A, 212B, 212C) dans lesquels l'arceau 50

(231) est adapté à prendre place.

10. Applicateur selon la revendication 9, caractérisé par le fait que l'arceau (231) est fermé d'un côté par une paroi (234). 5
11. Applicateur selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait que l'articulation de la poignée (30, 130, 230, 330) est agencée de manière à définir des positions stables d'orientation de la poignée (30, 130, 230, 330) par rapport au capuchon (20, 120, 220, 320). 10







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3140

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	FR-A-1 436 613 (BINOT) * figure 1 *	1	A45D34/04
A	US-A-4 949 858 (SHERIDAN) * figures 1-3 *	1	
A	DE-A-36 02 946 (VICTORIA)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			A45D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 9 Mai 1994	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			